



Rapport d'activités 2008



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I-LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA MISSION BASSIN MINIER | 3 |
| II-LES ENJEUX ET ECHELLES D'INTERVENTION | 3 |
| III-LES MODES DE FAIRE ET LES THEMES D'INTERVENTION DE LA MISSION EN 2008 | 4 |
| Thème 1 : L'excellence urbaine et la cohérence territoriale | 5 |
| Thème 2 : Les transports et les déplacements | 7 |
| Thème 3 : Le patrimoine | 7 |
| Thème 4 : Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais | 11 |
| Thème 5 : La Trame verte-Trame bleue..... | 12 |
| Thème 6 : Les Grands Projets | 13 |
| Thème 7 : Favoriser le développement territorial..... | 14 |
| Thème 8 : L'assistance aux financeurs dans le cadre de l'élaboration et la mise place des politiques régionales | 15 |

I-LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA MISSION BASSIN MINIER

L'intervention de la Mission Bassin Minier s'inscrit dans le cadre des propositions issues de la démarche de réflexion associant l'Etat, la Région, les Départements, les Agglomérations du bassin minier et l'Association des Communes Minières. Elles ont été formalisées lors de l'Assemblée Générale de la Mission Bassin Minier, qui s'est tenue le 14 novembre 2006.

Elle doit relayer les politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements définies dans les documents d'orientation stratégique en cours de finalisation.

Elle appuie les différentes agglomérations du bassin minier pour la réalisation des objectifs définis dans ces différentes politiques, avec un souci de mise en cohérence et d'objectivité.

Elle trouve sa formalisation dans des conventions pluriannuelles ou annuelles, signées avec chacun des financeurs et qui précisent les engagements respectifs des partenaires. Ces conventions permettent à chaque financeur d'identifier précisément les thèmes prioritaires qu'il souhaite voir pris en charge par la Mission parmi ceux définis ci-après ainsi que les engagements financiers alloués.

II-LES ENJEUX ET ECHELLES D'INTERVENTION

Le développement du bassin minier combine maintenant plusieurs approches et plusieurs échelles.

Le territoire du bassin minier s'affranchit progressivement de la logique de l'héritage et des séquelles minières pour s'intégrer dans des logiques de projets, qui modifient l'échelle de référence ainsi que les approches et modes de faire.

Marqué par près de 2 siècles d'exploitation minière, le territoire du bassin minier s'est forgé une identité économique, urbaine et humaine, qui s'impose encore plus de 15 ans après l'arrêt de l'exploitation. Cette réalité s'exprime plus particulièrement par les problématiques de l'habitat (fortement marquées par l'importance du logement minier), des séquelles physiques, des friches industrielles (dont une part importante reste encore à traiter et à réemployer), et par les caractéristiques sociales et culturelles.

Le contexte économique, les réformes institutionnelles, les évolutions des modes de vie conduisent à une remise en cause des structures et des problématiques héritées du passé minier. La montée en puissance des structures intercommunales a permis la constitution de « territoires de projets » qui intègrent de nouvelles thématiques de développement (développement économique, transport déplacement, planification urbaine, développement culturel, formation ...). Ces thématiques de développement ont permis de prendre conscience de nouvelles échelles de référence conduisant à des partenariats et à des modes de gouvernance renouvelés. Qu'il s'agisse de la politique de transports et de déplacements, du développement économique, de la politique d'environnement (réalisation de la trame verte et bleue, politique hydraulique), du portage de grands projets (Louvre par exemple), du schéma de valorisation touristique, notamment dans le domaine patrimonial, les solidarités des territoires du bassin minier avec les régions de Lille ou d'Arras sont évidentes.

Dans cette période de transition des territoires miniers il apparaît illusoire de définir une seule échelle pertinente. Il est à noter que l'ensemble des échelles évoquées correspond à de véritables enjeux, en fonction des thèmes évoqués et de la nature des interventions. On peut en particulier penser qu'il existe une échelle d'étude, une échelle de projet ou encore une échelle opérationnelle. Qu'il existe une échelle pour le long terme et une autre pour le court terme.

III-LES MODES DE FAIRE ET LES THEMES D'INTERVENTION DE LA MISSION EN 2008

Ils ressortent de l'identification des enjeux et des contacts pris avec l'ensemble des financeurs :

1] Les modes d'intervention de la Mission peuvent être très différents suivant les thèmes, se déclinant en interventions « amont » (études prospectives), en observation (veille), ou encore en assistance technique pour engager la mise en œuvre de projets (assistance à maîtrise d'ouvrage ou pilotage d'études opérationnelles). Enfin, le positionnement transversal de la Mission peut la conduire à être le lieu de rencontre, voire de médiation, de nombreux acteurs ou territoires.

2] D'autre part, la Mission Bassin Minier peut intervenir à des échelles dont la pertinence peut varier suivant les thèmes ou les modes d'intervention.

- **L'échelle Régionale ou Supra Régionale** : la Mission porte les préoccupations et les intérêts du bassin minier et de l'Arc Sud sur des thèmes où elle est en capacité d'agir et où elle peut être légitimée par les financeurs : L'action de la Mission s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). La Mission peut être « chef de file » ou « partenaire » dans des programmes et réseaux européens, partenaire de « Bassin Minier UNESCO » ou encore « chef de file » de démarches à grande échelle aux contours non formalisés (démarche « transport » de la Coopération Métropolitaine).
- **Certains enjeux relèvent de l'échelle de l'héritage minier et de la cohésion.** Cette échelle renvoie à trois dimensions :
 - Le traitement spécifique des séquelles des risques technologiques et naturels,
 - Le traitement de l'urbanisme lié à l'exploitation charbonnière,
 - La valorisation de son héritage minier, culturel et patrimonial.
- **L'échelle de « l'Arc Sud » de l'Aire Métropolitaine lilloise, échelle de référence et de projet** :
C'est le périmètre de projet et d'action sur lequel la Mission Bassin Minier est légitimée. La pertinence de ce périmètre s'est trouvée confortée au travers des thèmes « trame verte », « transport-déplacement », « problèmes hydrauliques ». Il trouve son cadre de référence dans le périmètre de Coopération Métropolitaine. Ces deux échelles se combinent en permanence au travers des projets de « maillage que constituent la « trame verte-trame bleue » et les « transports ». C'est aussi dans ce cadre que doivent être resitués les grands projets sur lesquels la Mission a une légitimité pour intervenir, en appui des agglomérations. La Mission Bassin Minier assurera, avec l'Agence d'Urbanisme de Lille, l'animation technique de la démarche de coopération métropolitaine, en étroite relation avec la nouvelle association créée en décembre 2007.

3] Les thèmes d'intervention qui combinent ces différentes approches sont les suivants :

Ils s'inscrivent dans le cadre des savoir-faire de la Mission, acquis lors des premières années d'existence de la Mission. Ils correspondent aux ambitions nouvelles définies par les partenaires dans leurs différents documents d'orientation, et en particulier dans le Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire. (SRADT).

Thème 1 : L'excellence urbaine et la cohérence territoriale

Ce thème regroupe l'ensemble des interventions que la Mission aura à mener sur le thème de l'aménagement urbain (habitat, renouvellement urbain durable et qualité environnementale, urbanisme commercial..), dans le cadre des politiques européennes, nationales, régionales et départementales. Cette démarche vise à élever le niveau de qualité, dans un souci d'excellence urbaine et d'exemplarité. Elle sera également alimentée par les résultats du travail d'observation assuré par la Mission sur les indicateurs socio-économiques. Il intègre également une démarche de recollement des SCOT sur certaines thématiques (trame verte, patrimoine, zones d'activités...) à l'échelle de l'Arc-Sud. Des démarches d'assistance technique seront envisageables, dans la mesure où elles présentent un caractère expérimental ou portent sur des secteurs complexes et stratégiques au niveau de l'Arc Sud.

Sur le thème du renouvellement urbain sur le tissu minier

- La Mission participe, pour le compte des financeurs, à la préparation et au suivi des programmations GIRZOM de la période 2007-2012.
- La Mission poursuit l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de leur projet de renouvellement urbain (Pecquencourt, Annay sous Lens, Calonne-Ricourt...).
- La Mission poursuit la démarche engagée, avec la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, dans le cadre de la procédure EUROPAN, visant la requalification des franges urbaines du Parc des Iles.

Sur le thème de la Haute Qualité Environnementale et l'urbanisme durable :

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention ADEME/Région/Mission (FRAME). Il s'agit essentiellement d'une démarche destinée à être diffusée avec un objectif pédagogique. Ainsi les missions développées dans ce cadre ont revêtu un caractère plus opérationnel, mais aussi de plus en plus marqué par une approche de la question environnementale à plus grande échelle, avec le développement d'une réflexion autour de l'urbanisme durable.

- Engagée sur les villes de Lens et Avion, sur le quartier Montgré, la Mission a conduit une courte étude pour aider la commune de Lens à recalibrer ses documents réglementaires afin de mieux intégrer les ambitions environnementales et contraindre efficacement les opérateurs. A partir d'une opération développée par le Logement Rural, une analyse a été menée des dérives constatées par rapport aux documents réglementaires, révélant également les faiblesses de ces documents dans le domaine de la qualité environnementale. Un rapport a été remis à la ville.
- Suite à la démarche d'accompagnement de la commune de Méricourt sur l'élaboration d'un programme HQE pour la réalisation d'une Médiathèque et la définition d'un projet urbain durable, la commune souhaite que la MBM poursuive sa mission d'accompagnement technique (en régie et le cas échéant, sur des sujets ciblés, avec l'appui d'une expertise externe) auprès de ses services. La MBM sera « garante » de

l'esprit et de l'ambition du projet urbain durable, veillera à son caractère exemplaire et « démultipliable ».

Dans ce cadre, la mission a accompagné la commune lors du lancement du concours (aide au choix de la maîtrise d'œuvre) et des premières phases de conception afin de veiller au maintien de l'ambition environnementale du projet. Parallèlement, la mission a participé à la rédaction du cahier des charges de consultation d'aménageur lancée par la ville pour l'éco-quartier du 4-5 Sud.

- La CAHC a également sollicité la Mission pour élaborer le programme de l'îlot d'accueil du « parc des Iles » à Drocourt, au sein duquel sera installé un équipement de sensibilisation et d'information aux enjeux du développement durable.
Cette étude a été menée à son terme, débouchant sur un programme architectural et fonctionnel très ambitieux en matière de performances environnementales du bâtiment. Celui-ci sera le support d'un concours de maîtrise d'œuvre lancé par la CAHC dans les mois à venir. Le travail de conseil de la mission a aussi permis d'aboutir à une optimisation des moyens, en favorisant une mutualisation des moyens internes de la communauté d'agglomération. Ainsi, plutôt que la création ex-nihilo d'un nouvel équipement, le choix s'est-il plutôt tourné vers l'affirmation du Parc des Iles et de son bâtiment d'accueil comme le bras armé de la politique environnementale de l'agglomération. Ce choix permet de rationaliser, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, l'utilisation des moyens humains tout en préservant l'ambition portée depuis 5 ans par le parc des îles.
- La mission intervient à Loos en Gohelle, où elle pilote l'étude d'éco-quartier autour du 5 de Loos (quartier Ouest). Avec l'appui de l'agence N. Michelin, l'objectif est d'assurer une urbanisation de l'ancienne fosse 5, qui permettra d'inscrire ce quartier dans un nouveau fonctionnement, misant sur la diversification de son offre résidentielle et sur de meilleures liaisons tant avec le centre-ville de Loos qu'avec l'extension programmée de la zone d'activités Quadraparc. L'objectif est de définir un programme et un plan masse permettant d'engager rapidement la procédure opérationnelle de consultation d'un aménageur. Cette mission met à nouveau en lumière le besoin prégnant d'un travail important de programmation urbaine, exercice délicat dans un contexte de finances locales contraint et avec une haute ambition en matière d'urbanisme durable (changement radical des formes architecturales et donc de la composition urbaine).
- Une réflexion spécifique concernant la prise en compte de la haute qualité environnementale dans la rénovation de l'habitat minier, en lien avec la démarche UNESCO a été engagée en 2008.
- La commune de Drocourt a un projet d'urbanisation qu'elle souhaite concevoir selon les ambitions de l'urbanisme durable. Elle a demandé l'appui de la Mission Bassin Minier pour l'aider dans l'élaboration du programme et du schéma d'intention.
Cette démarche n'a pas encore été engagée, faute d'une programmation urbaine suffisamment avancée à l'échelle de la ville.
- La Mission accompagne l'association les Papillons blancs dans sa mutation culturelle pour une gestion environnementale de son patrimoine. Dans le cadre de la construction d'un foyer médicalisé sur la commune de Fenain et sur la commune de Hames et de la réhabilitation de l'IME de Dornignies à Douai, la mission participe à l'écriture du volet environnemental du programme architectural et à la vérification de son intégration dans le projet proposé par la maîtrise d'œuvre. Pour les bâtiments neufs, elle s'appuie

sur l'expertise de l'Atelier d'Architecture Ecologique, mais assure en régie la prestation pour le projet de réhabilitation.

Ces interventions pourraient aussi être étendues à certaines franges du site du Louvre, en particulier sur Lens et Liévin, dans la suite du schéma d'insertion urbaine.

Il s'agit d'un besoin et d'une demande en fort développement, qui constituera un axe fort de l'action de la mission pour ces prochaines années.

Thème 2 : Les transports et les déplacements

Sur la base de l'avis donné par le CA de décembre 2007 la mission continue d'assurer l'animation du groupe de travail « transport-déplacement » dans le cadre de la démarche de « Coopération Métropolitaine ». Cette démarche a été mise en sommeil depuis l'été 2007, en attendant la création de l'association « coopération métropolitaine ». Le travail réalisé depuis 1 an et demi a cependant permis de dégager un certain nombre de priorités essentielles pour l'aire métropolitaine. Ce travail sera valorisé et diffusé. Il sera poursuivi en partenariat technique avec l'Agence d'urbanisme de Lille sur les thèmes de « l'accessibilité internationale de l'aire métropolitaine », du « renforcement de l'attractivité des transports collectifs métropolitains » et du « transport de marchandises à l'échelle de l'Aire Métropolitaine ».

La Mission a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude portant sur « les déplacements de personnes entre les territoires de l'Arc Sud de la Métropole ». Elle a assuré l'animation du groupe de travail associant l'ensemble des acteurs (Etat, Région, Départements, SCOT, EPCI, Syndicats mixtes de transport...), ce qui a permis de parvenir à un diagnostic partagé et d'identifier les principaux enjeux liés à l'organisation des déplacements au sein de l'Arc Sud. Ce travail est en cours de valorisation dans le cadre d'un document de synthèse présentant un état des lieux et les enjeux Transports/Déplacements à l'échelle de l'Arc Sud de l'Aire métropolitaine.

La Mission poursuit son assistance à la mise en œuvre du schéma régional des Véloroutes-Voies Vertes et, en particulier, de l'itinéraire du Bassin Minier (axe Calais-Maubeuge). Dans ce cadre, un travail de concertation a été mené avec l'ensemble des partenaires concernés pour avancer sur la définition des aménagements à réaliser au regard des projets en cours (circuits Trame Verte, Schéma départemental cyclable, PDIPR, etc.) et la construction du partenariat financier.

La Mission a élaboré un guide pratique pour la promotion des déplacements « modes doux » dans le Bassin Minier.

Suite à l'évolution du contexte local et national (Grenelle de l'Environnement, nouvelle réglementation sur les Voies Vertes, mise en œuvre des projets Trame Verte...), la maquette réalisée a fait l'objet d'une profonde réécriture. La diffusion de cet ouvrage est aujourd'hui prévue pour le premier semestre 2009.

Thème 3 : Le patrimoine

La candidature du bassin minier à l'UNESCO au titre de Paysage Culturel Evolutif

En 2008, la MBM a poursuivi la mise en œuvre du Schéma de Développement Patrimonial, qui débouchera sur le Plan de gestion du patrimoine, phase essentielle de la candidature du bassin minier à l'UNESCO. Le 17 septembre 2008, la démarche globale et l'ampleur des études entreprises ont été accueillies favorablement lors de l'audition de MM. D.PERCHEON, Président du Conseil régional, et J-F CARON, Président de « BMU » et Vice-Président de la

MBM, devant le Comité des biens français, instance nationale chargée du suivi des dossiers « UNESCO » en préparation sur le territoire français.

1. Conduite d'études et d'expertises complémentaires (pilier 1 du Schéma de développement patrimonial)

1.1 Recensement de l'héritage minier :

Au niveau global, en 2008, la MBM a achevé 4 recensements complémentaires :

- 1) recensement et qualification des éléments de l'héritage minier non protégé (Cabinet SPIRE),
- 2) identification, catégorisation et qualification des terrils (CPIE-Chaîne des Terrils),
- 3) inventaire qualifié des cités minières (MBM),
- 4) recensement des anciennes fosses minières (MBM – stage ENVAR)

Au niveau territorial, certains EPCI ont relayé l'étude « SPIRE » : l'office de tourisme intercommunal de Béthune-Bruay a engagé une démarche de recensement approfondi à l'échelle d'ARTOIS COMM. Cet apport fructueux s'est traduit par des fiches ACCESS complétées et une photothèque de 5 000 photos de 265 sites (sur 283) sur 33 communes.

1.2 Lancement de l'étude « qualification et protection des paysages remarquables du bassin minier Nord-Pas de Calais »

Ces recensements, portés par la MBM avec ses partenaires, permettent d'identifier, outre des éléments intrinsèquement remarquables, un certain nombre d'ensembles paysagers cohérents, à plus ou moins grande échelle, formant autant de facettes d'un paysage minier pluriel. Pour autant, ces ensembles doivent être décodés et objectivés par une lecture paysagère.

En 2008, la Mission, soutenue par la DRAC, la DIREN et la DRE, a lancé une étude paysagère (CDD de 4 mois) avec un double objectif :

- d'identifier et décrire plus précisément ces paysages miniers remarquables, à plusieurs échelles, démarche essentielle pour préciser à terme le périmètre « UNESCO »,
- d'identifier les outils susceptibles d'aider les territoires à protéger et gérer ces ensembles et « tableaux » emblématiques de l'histoire minière et d'améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie (identification des points « noirs »)

A ce titre, l'étude concerne également le pilier 2 du Schéma de Développement Patrimonial (outils de gestion).

Le 11 septembre 2008, la MBM a organisé le 1^{er} comité de pilotage de cette étude, regroupant les financeurs et les experts (CPIE-Chaîne des Terrils, PNR Scarpe/Escout, CAUE du Pas-de-Calais, SDAP, CHML etc). Le 20 novembre, le 2nd comité de pilotage a associé les communautés d'agglomération et de communes du bassin minier, les SCOT.

La MBM s'appuie sur l'expertise du CAUE du Pas-de-Calais et du CPIE-Chaîne des Terrils pour réaliser des monographies ciblées sur ces « ensembles paysagers remarquables », préalablement identifiés à l'échelle du bassin minier.

1.3 Monographies des cités minières exceptionnelles et remarquables

Fin 2008, la MBM a lancé une étude (4 mois) dans l'objectif de réaliser un ensemble de monographies sur les cités exceptionnelles et remarquables repérées sur le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, en vue d'alimenter le dossier de candidature « UNESCO » final et d'orienter les futures rénovations et transformations des cités. Ces monographies serviront de matière à l'élaboration d'un futur « cahier d'orientations » concernant la gestion, la transformation et la rénovation des cités minières, qui sera réalisé en partenariat avec les gestionnaires du parc (Maisons et Cités et SIA).

2 Elaboration des outils de gestion (pilier 2 du schéma de développement patrimonial)

2.1 Séminaire sur les outils de protection et/ou de gestion du patrimoine minier et/ou du paysage.

La MBM contribue avec « BMU » et la DRAC à l'organisation d'un séminaire technique de réflexion autour des outils de préservation, de gestion et de mise en valeur du patrimoine et de la planification urbaine (PLU). Les premières conclusions de l'étude « paysage » pré-citée (cf 1.2) seront présentées ainsi que celles de l'étude « ZPPAUP » menée par la DRAC en 2007, avec, à l'appui, des exposés sur des ZPPAUP existantes (Calais, Saint-Emilion etc).

Destinée aux élus et aux techniciens des collectivités locales, cette journée sera le coup d'envoi d'un cycle de ½ journées plus thématiques et plus opérationnelles que « BMU » organisera en 2009.

2.2 Une campagne de classement au titre des monuments historiques

En 2008, s'appuyant sur ses multiples inventaires et la cartographie des « ensembles paysagers remarquables », la MBM a préparé cette campagne aux côtés des services de l'Etat et de « BMU ». Elle a participé à une sélection d'éléments significatifs, organisé pour les partenaires 4 visites de terrain s'échelonnant de mai à juillet 2008. Elle a financé une vacation d'un mois pour finaliser les dossiers concernant les sites qui seront présentés dans le cadre d'une future Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, dédiée à la thématique minière, mi-2009, en vue d'une inscription ou un classement sur la liste des M.H.

2.3 Partenariat avec Maisons et Cités : mise au point d'un tableau de bord sur les cités minières à enjeux

La MBM a présenté à Maisons et Cités, le 12 septembre dernier, un premier tableau de bord commun sur une sélection de cités minières. Pour la première fois, ce tableau croise la démarche de valorisation « UNESCO » (cités exceptionnelles et remarquables), le Plan de stratégie de patrimoine développé par Maisons et Cités, et les projets identifiés au titre du Fonds Territorial du Bassin Minier du Conseil régional. Ce travail fera l'objet d'un suivi commun et régulier entre les partenaires et aura une traduction opérationnelle qui associera étroitement Maisons et Cités, la MBM et les communes concernées.

3 Mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation et de mise en projet culturel ou touristique du patrimoine minier (pilier 3 du schéma de développement patrimonial)

3.1 Mise en ligne de l'atlas patrimonial interactif

En septembre 2008, la MBM a engagé la validation finale du contenu (pages web et base de données) de l'atlas patrimonial interactif avec l'ensemble des communautés d'agglomération et des offices de tourisme intercommunaux. Cet outil évolutif, comptant à ce jour près de 3 000 éléments, offre deux entrées principales : patrimoine minier et patrimoine sidérurgique, autres patrimoines (archéologie, civil, mémoire 14- 18, industrie hors minier et sidérurgique, nature (Trame verte), religieux, traditionnel). Ce site internet, comportant une cartographie interactive sera mis en ligne en 2009.

3.2 Participation à un projet INTERREG IV franco-wallon : « Itinéraire de la Culture Industrielle » (2008-2012)

Suite à de multiples allers-retours avec la cellule d'instruction INTERREG à partir du 15 juillet 2008, ce projet regroupant 3 partenaires français (Musée d'Histoire Naturelle de Lille, CAHC, MBM) et 3 partenaires wallons (Pass de Frameries, Eco-musée de Bois-du-Luc, Bois du Cazier) a été accepté le 30 septembre 2008.

Le projet débutera début 2009.

3.3 Mise en valeur touristique du patrimoine minier du Douaisis

En partenariat avec l'Office de tourisme de Douai, la Mission a mis en chantier un éducteur spécifique sur la découverte des cités minières du Douaisis (CAD et CCCO). Préalablement, la

Mission a organisé une session de formation de guides-conférenciers sur la thématique de l'habitat minier.

Ce programme de travail commun se poursuivra par la conception du parcours et l'animation de l'éducteur, destiné aux élus et techniciens du territoire, ainsi qu'une déclinaison à destination des publics scolaires.

3.4 La MBM a organisé une journée de visite du patrimoine minier pour l'association « Renaissance du Lille Ancien », le 16 octobre 2008, avec l'appui de « BMU » et des O.T. intercommunaux.

4 Elaboration du plan de gestion UNESCO, déclinaison opérationnelle du Schéma de Développement Patrimonial

Le plan de gestion global, demandé par l'UNESCO, doit s'appuyer sur l'engagement des acteurs, à toutes les échelles. Un atout fort de la future gestion de l'héritage minier repose sur le constat que certaines catégories d'objets ou de sites, bâtis et non bâtis, sont possédées, gérées ou utilisées en grande partie par une seule institution (Maisons et Cités, CARMI, Conseils généraux, Diocèse, etc). Cet engagement pourra prendre la forme d'accords-cadres avec ces grands gestionnaires/propriétaires et de plans de gestion territorialisés avec les EPCI.

4.1 Mise en chantier d'un accord-cadre avec Maisons et Cités

La Mission a engagé ce travail avec Maisons et Cités qui possède à ce jour 563 cités minières. Une convention tripartite entre le Conseil régional, Maisons et Cités et la MBM, sera signée en 2009. Elle a pour objectif de consolider le partenariat nécessaire à la traduction opérationnelle de la démarche « UNESCO » dans la stratégie de développement de Maisons et Cités, en respectant ses contraintes de gestion.

4.2 Plans de gestion territorialisés

Les démarches de connaissance et de hiérarchisation fine du patrimoine à l'échelle des agglomérations sont bien engagées. En 2009, la MBM accompagnera les EPCI dans l'élaboration de plans de gestion territorialisés du patrimoine, à leur échelle.

Ces plans de gestion territorialisés sont le point de rencontre entre :

- les enjeux transversaux, garants de la cohérence globale de la candidature (reflétés dans les SCoT, chartes de développement, charte du PNR Scarpe/Escout, etc)
- et les attentes et les engagements des EPCI concernant la connaissance, la protection et la valorisation de leur patrimoine. Quels dispositifs et outils les territoires ont-ils déjà ou sont-ils prêts à mettre en œuvre pour sauvegarder/développer/valoriser leur patrimoine ? (ex : projets de redéveloppement des grands sites de la mémoire, boucles de la Trame verte, Communauté de Lens-Liévin pays d'art et d'histoire, « Grande Randonnée de Pays » du Bassin Minier etc.)

4.3 Convention d'objectifs entre la MBM et le PNR Scarpe/Escout

La MBM et le PNR signeront en janvier 2009 une convention formalisant leur partenariat sur deux axes majeurs communs : la mise en œuvre opérationnelle de la Trame Verte du bassin minier (volet régional) et la valorisation du patrimoine minier bâti.

4.4 Programmation et ingénierie financière

Cette réflexion sur la programmation de travaux et d'acquisition foncière (accords-cadres avec les gestionnaires et plans de gestion territorialisés) doit s'accompagner d'une ingénierie financière adaptée.

Le 1^{er} juillet 2008, avec l'appui des services instructeurs (DRE, Direction Europe du Conseil régional etc), la MBM a organisé une réunion technique d'information des territoires du bassin minier sur l'ingénierie financière complexe de la période 2007-2013 : crédits du CPER 2007-2013, P.O. FEDER, Fonds territorial du Bassin Minier (Conseil régional), Fonds Maisons et Cités, Taxe Spéciale d'Équipement de l'E.P.F, TDENS etc.

Cette réunion a eu pour objectif de réfléchir collectivement à l'articulation et la mise en cohérence des dispositifs financiers au service des projets, de la sauvegarde et de la requalification de sites à enjeux, naturels ou bâtis.

La MBM a engagé un partenariat avec l'EPF-Nord-Pas de Calais afin de bâtir une pré-programmation de sites à fort enjeu. Fin 2008, des réunions seront programmées avec les collectivités, l'EPF et la MBM.

Au 2nd semestre 2008, avec la DRE et le Conseil régional (Fond Territorial du Bassin Minier), la MBM planifie une réunion avec chacune des agglomérations volontaires pour mettre à plat un ou deux de leurs projets stratégiques en vue d'optimiser leur plan de financement, y compris à très court terme : l'échéance du dépôt des projets pour l'éligibilité au P.O. FEDER (sous-axe 2 excellence territoriale de l'axe 4 « volet territorial ») est fixée au 31 décembre 2008. 41 millions d'euros pour toute la région sont à la clef.

4.5 Cartographie stratégique

Le croisement des différentes démarches de recensement et de qualification de l'héritage minier permettent de hiérarchiser progressivement ces éléments constitutifs, étape essentielle dans la définition progressive du périmètre « UNESCO ».

Au 2nd semestre 2008, la MBM, en coordination avec ses partenaires, a commencé à reporter sur un fond cartographique le fruit de cette lecture stratégique. Cette cartographie du patrimoine minier fait apparaître pour l'ensemble du bassin minier, les éléments les plus significatifs, les ensembles paysagers remarquables, le maillage des éléments bâtis et naturels, le patrimoine immatériel, dont un premier recensement a été engagé par « BMU ».

Cette phase concrétisera une approche intégrée entre patrimoine naturel, bâti et immatériel, essentielle au paysage culturel évolutif du bassin minier et clef de voûte du dossier de candidature.

Thème 4 : Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais

Par délibérations successives des 12 décembre 2007 puis du 7 mars 2008, le Conseil d'Administration de la Mission Bassin Minier a décidé de réaliser la maîtrise d'ouvrage de cette étude et de constituer un Comité de Pilotage technique et un Jury d'Appel d'Offres.

L'objectif de cette étude est de détailler, par modélisation hydraulique préalable permettant la mise en œuvre de simulation, la connaissance de l'aléa « inondabilité » :

Pour atteindre cet objectif :

- une instrumentation permettant des mesures à une précision adaptée sera nécessaire pour prendre en compte, d'une part les particularités locales des précipitations, et d'autre part les volumes engendrés, canalisés dans les réseaux hydrographiques de surface et transitant dans les SRE ;
- la connaissance topographique devra être densifiée et/ou affinée par rapport aux données disponibles.

Les conclusions de cette étude seront portées à la connaissance des services de l'Etat et des collectivités locales concernées, qui pourront se l'approprier dans le cadre de leurs compétences, notamment en matière de documents d'urbanisme. Les documents cartographiques au 1/1000 établis à cet effet retranscriront, à l'échelle cadastrale, l'intensité de l'aléa en trois classes prédéfinies de hauteur maximale de submersion.

Mise en œuvre de l'étude

Lors de la première réunion du Comité de Pilotage du 28 novembre 2008, l'entreprise GUIGUES ENVIRONNEMENT, maître d'œuvre, a présenté la méthodologie générale de l'étude. Le bassin minier est divisé en six bassins versants qui seront étudiés d'ici juin 2012. Le planning de réalisation, présenté lors de ce Comité de Pilotage, croise la priorité "nombre de constructions potentiellement touchées d'après l'étude générale réalisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie" avec les connaissances topographiques des bassins versants. L'étude utilisera notamment les données topographiques que la DIREN a acquise dans le cadre d'une autre étude portant sur la vallée de la Scarpe.

Par ordre de réalisation, les bassins versants se répartissent comme suit :

- Bassin versant 1 : CAD + CCCO
- Bassin versant 2 : CAD
- Bassin versant 3 : CALL + CAHC
- Bassin versant 4 : CCCO + CAPH
- Bassin versant 5 : Valenciennes Métropole
- Bassin versant 6 : Artois Comm.

Thème 5 : La Trame verte-Trame bleue

Avec l'ensemble des partenaires concernés (Région, Etat, Départements, Agglos, EPF, Parc, SCOTS, Agence d'urbanisme...), la Mission procède à l'actualisation du schéma de trame verte et bleue dans le contexte du schéma régional et des démarches de Coopération Métropolitaine. Elle élabore un programme d'actions à présenter à l'ensemble des partenaires.

Elle apporte son appui technique aux intercommunales qui le souhaitent, sur les espaces stratégiques identifiés par le schéma.

Au cours de l'année 2008 les travaux se sont poursuivis sur les premières boucles de la trame verte. La Mission assure son rôle d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage concernés.

D'autre part la Mission a engagé, avec l'Agence d'Urbanisme de Béthune, une démarche visant à affiner les orientations de la trame verte pour les rendre compatibles avec les documents de planification urbaine (SCOT et PLU).

La Mission a assuré le rôle de médiateur sur l'épineux dossier du devenir du site Nitrochimie, pierre angulaire de la trame verte métropolitaine. Dans un rôle d'animateur au sein du comité de pilotage, la mission a ainsi contribué à la convergence des objectifs de l'ensemble des partenaires, débouchant sur le lancement d'une étude sur les potentialités écologiques du secteur, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Cette étude a été attribuée au début de l'été et débuté cet automne. Ses conclusions seront rendues fin 2009. L'enjeu sera alors d'identifier les maîtrises d'ouvrage, en fonction des vocations proposées pour les différents secteurs de la zone.

Elle anime un groupe de travail sur le développement de la base de Rieulay. Dans ce cadre, elle a assuré la rédaction du cahier des charges d'une étude lancée par la CCCO, visant au développement d'une offre de service diversifiée, notamment dans le domaine de la restauration et de l'hébergement, mais aussi des loisirs au sens large du terme. L'objectif est d'assurer la pérennité de la gestion du site en misant sur son attractivité pour développer des investissements privés, tout en maintenant une grande ambition dans le domaine de la pédagogie et de la protection de la biodiversité. Par ailleurs, l'étude comprend un volet programmation qui prévoit la prise en compte de la performance environnementale du ou des bâtiments.

La Mission a également engagé un partenariat avec le département du nord (repérage des zones de préemption).

La Mission a assuré également l'organisation de la troisième édition du Raid bassin minier. L'objectif est maintenant d'assurer les conditions de la pérennisation de l'épreuve, qui est devenu une épreuve phare de la Région. La troisième édition a été un succès incontestable : 73 équipes, soit une augmentation de 50 %, avec notamment 49 équipes inscrites dans la formule Extrême. La qualité de la prestation a été soulignée, comme en témoigne les nombreux messages sur le blog (www.raidbassinminier.com). Mais, la rançon du succès se traduit aussi par une exigence exacerbée, liée à la compétition qui devient plus grande entre des équipes de haut niveau, pour lesquelles le RBM constitue désormais une référence. De même, nous allons étudier les conditions d'externalisation de l'organisation du Raid Bassin Minier. Sans que cela signifie le désengagement des salariés de la mission qui contribuent massivement à cette organisation, cette externalisation nous permettra de diversifier encore le financement du raid, sachant que son existence est absolument liée à la pérennité du soutien financier de la sphère publique.

La Mission poursuit son travail d'animation et d'appui technique auprès des Conseils Généraux, des EPCI et du Parc Naturel régional Scarpe-Escaut sur le projet d'itinéraire de GR de Pays® « Bassin Minier Nord – Pas de Calais ». La Fédération Française de Randonnée ayant donné, fin 2008, un avis favorable sur le Projet d'itinéraire, le premier semestre 2009 sera consacré à la préparation d'une publication de promotion du GR de Pays® dans la collection Topo-Guide®.

Thème 6 : Les Grands Projets

Il s'agit de l'appui aux grands projets d'intérêt régional. L'appui se justifie d'autant plus que l'ingénierie locale n'est pas toujours présente sur ce thème. Il est d'autre part nécessaire d'élargir l'échelle de référence de ces projets bien au delà du périmètre des agglomérations concernées.

La mission intervient notamment dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'ingénierie financière tant par l'information générale qu'elle peut diffuser que par un travail plus technique sur l'articulation des dispositifs, en relais des services de l'Etat et des collectivités territoriales de rang supérieur (Région, Département).

En 2008 la Mission a continué à assister les maîtres d'ouvrage concernés sur ces grands projets d'intérêt Régional ou national :

- Le 9-9bis :
Ce projet est maintenant engagé dans sa phase opérationnelle, la Mission accompagne la Communauté d'Agglomération sur le développement du projet, plus particulièrement sur la programmation des volets culturel et patrimonial, mais aussi sur le respect des grands principes issus du marché de définition et dans la cohérence du projet global de valorisation du patrimoine minier.
- Le développement et l'insertion urbaine du grand parc de Drocourt :
Comme sur le projet précédent la Mission accompagne la Communauté d'Agglomération sur le volet « programmation ». Elle est également très impliquée dans le pilotage technique de la démarche issue du concours Européen 8, de valorisation des franges urbaines du Parc.

- L'insertion urbaine du Louvre
La Mission a assuré la maîtrise d'ouvrage de la démarche d'élaboration du schéma d'insertion urbaine, et de la mission confiée à Nicolas Michelin. Cette démarche a permis de formaliser un certain nombre d'orientations majeures en terme d'accompagnement urbain.

Au-delà de la démarche d'élaboration du schéma d'insertion urbaine se pose la question de l'articulation opérationnelle des acteurs, dans tous les domaines d'impact du Musée (urbanisme, économie, tourisme, formation, culture...). Par son statut d'outil technique « collectif », la Mission pourrait jouer un rôle d'animation et de médiation qui se traduira sans doute dans le cadre de la Démarche Euralens, enclenchée par le Président de Région en fin d'année.

Thème 7 : Favoriser le développement territorial

La Mission a poursuivi et renforcé son intervention sur ce thème qui vise à mieux connaître les liens entre le développement économique, le développement territorial et le développement social, à un moment où ces processus se distendent. Ce thème d'intervention est à la fois large et prospectif. Il vise essentiellement à développer « les réseaux, les coopérations, les partenariats entre les acteurs multiples » (cf SRADT), en particulier entre sphères privées et publiques.

L'action vise en priorité à mieux associer le développement économique et le développement territorial, en créant ou en développant les partenariats qui permettront de définir des stratégies mieux ciblées, à l'échelle des territoires pour renforcer leur attractivité (économique et résidentielle), pour mieux insérer les populations dans les processus de développement, pour mieux faire entrer ces territoires dans la société de la connaissance, pour mieux articuler recherche et développement.

La démarche a été engagée sous la forme d'observations thématiques menées dans le cadre d'un large partenariat :

- l'étude « pauvreté et territoires » engagée à l'origine à l'échelle régionale avec l'INSEE, qui avait trouvé dans un second temps une déclinaison « pilote » sur le territoire de la CAVM en 2006, a été élargie à l'ensemble du bassin minier en 2008. Cet observatoire social, fondé sur les données relatives aux minima sociaux (RMI – API – AAH) des CAF d'Arras, Douai et Valenciennes, est en cours de constitution. Une première restitution des résultats d'analyse est prévue courant du 1^{er} semestre 2009.
- la mise en place de l'observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain des cités minières avec la publication en juin 2008 du premier volet de cette démarche consacré à l'analyse des données de la Soginorpa. Ce travail donne lieu actuellement à une démarche d'approfondissement des résultats observés à partir d'une analyse comparative de la situation du parc minier et du parc locatif social, ceci dans le cadre d'un partenariat de travail avec l'Association Régionale pour l'Habitat Nord – Pas-de-Calais. Les premiers résultats de cette analyse comparative ont été présentés au CA d'Épinorpa en octobre 2008, puis aux services des agglomérations en charge des politiques de l'habitat, de l'Etat, de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais.
- L'insertion territoriale des emplois : S'inspirant du travail mené en 2007 sur le pôle industriel, commercial et de services d'Hénin-Beaumont / Noyelles-Godault qui avait

pour objectif de mieux connaître les caractéristiques géographiques et sociales des salariés de cette zone, la Mission Bassin Minier et l'Insee ont étendu cette démarche à 3 nouveaux sites dans le bassin minier ; le Centre Hospitalier de Valenciennes et l'Association des Industries Ferroviaires à la demande la CAVM ainsi qu'aux pôles d'activités de la CALL. Les deux premières études sont achevées et ont donné lieu à une conférence de presse organisée le 15 janvier 2009 dans les locaux de la CAVM avec l'Insee et la Mission Bassin Minier au cours de laquelle ont été présentés les principaux enseignements de ces travaux. La troisième étude devrait être achevée pour la fin du 1^{er} semestre 2009.

- La Mission a assuré, avec la CRCI et l'ADULM, le pilotage de la démarche d'observation sur l'urbanisme commercial menée à l'échelle de l'aire urbaine centrale. Associant également l'ensemble des intercommunales, des SCOT et des CCI, ce partenariat a permis la réalisation d'un état des lieux, qualifié et cartographié, de l'armature commerciale des établissements de plus de 300m² recensés en mars 2006 sur ce territoire. Ce premier volet de l'atlas a été diffusé en mai 2008 et sera complété en 2009 par une analyse des dynamiques de développement des pôles commerciaux (sur la base d'une géolocalisation des établissements).
- En partenariat avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, la Mission Bassin Minier a engagé une étude sur l'impact économique de la présence des ayants droit des mines dans la région Nord – Pas-de-Calais, et plus particulièrement dans le bassin minier. Cette étude, actuellement en cours, sera diffusée courant du 1^{er} semestre 2009.
- Dans le cadre de ses réflexions sur le vieillissement de la population, la Mission Bassin Minier a mis en place un partenariat de travail avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord – Picardie afin d'appréhender les situations de pauvreté parmi la population des retraités du régime général. Cette démarche s'inscrit dans la complémentarité des travaux menés non seulement avec les CAF d'Arras, Douai et Valenciennes sur la pauvreté mais également avec l'ANGDM pour ce qui concerne le poids économique des retraités. L'étude des données de la CRAM est actuellement en cours et sa diffusion devrait intervenir courant du 1^{er} semestre 2009.
- L'ensemble de ces partenariats permettent à la Mission Bassin Minier d'étendre son champ d'investigation dans le domaine de l'observation à l'ensemble des dynamiques sociales en cours dans le bassin minier.
- Au-delà de ces études un certain nombre de séminaires et de rencontres ont été organisées avec les acteurs du développement économique et du développement social afin de procéder à un diagnostic partagé des situations et de créer les partenariats de projet

Thème 8 : L'assistance aux financeurs dans le cadre de l'élaboration et la mise place des politiques régionales

La mission apporte son appui aux services de la Région pour la mise en place du Fonds d'Aménagement du Bassin Minier ; en étroite relation avec les agglomérations la Mission contribue à l'identification des projets et à la définition des orientations stratégiques sur le territoire du bassin minier. Elle assure la mise en cohérence de ces programmes avec le fonds mis en place par la SOGINORPA. La Mission joue un rôle utile auprès des services de l'Etat

pour appréhender de façons cohérentes les propositions faites par les EPCI, dans le cadre de la mise en place des politiques européennes, nationales et départementales.

Elle a assisté la Région pour la mise en place du forum participatif qui s'est tenu en juin à Loos en Gohelle.

Cette proposition s'inscrit dans les tâches d'assistance générale que la Mission est susceptible d'effectuer pour l'Etat, la Région ou les Départements.

De façon transversale à l'ensemble des thèmes, la Mission Bassin Minier assure un rôle de « veille » auprès des instances européennes afin de prendre connaissance des programmes d'intervention existant et d'aider les territoires du bassin minier à s'y inscrire, en particulier en aidant à monter les partenariats nécessaires.

Elle appuie le Conseil Régional pour la mise en place d'un réseau technique dans le cadre des échanges avec d'autres régions minières en Europe et dans le monde. A ce titre, en 2008, la Mission a apporté une assistance au partenariat technique avec l'Etat du Minas Gerais au Brésil, dans le cadre de la coopération décentralisée.